



N° 011

11 janvier 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Loi Cherpion...
la suite, enfin !
- ASP : une passe difficile
- Vœux à l'Education Nationale
- Manifeste de l'Ecole Catholique au Service de la Nation

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- L'apprentissage en 2010

Formation continue

- L'OPCA-EFP intègre le réseau OPCALIA

Vie de l'Union

- Vers une journée nationale technologique : STI2D, STD2A, STL, STMG, ST2S

Vie des régions

- Le FESTIPAL
- 26° convention des DR

International

- La formation au sommet de la réduction des inégalités

Questions du mois

- Quel avenir pour les diplômés des métiers de l'eau ?
- Maître d'apprentissage : vers un assouplissement des critères ?
- Chefs de travaux : qu'en est-il des HSE & HSA ?

EDITORIAL

Elisons la jeunesse au rang de nouvelle priorité nationale



La période des vœux bat son plein à tous les niveaux et nous interpelle ; 2012 est surtout une année avec ses rendez-vous électoraux et nous savons que les débats ne doivent pas occulter la place de la jeunesse dans la société française en général et du système de formation des jeunes en particulier.

Depuis sa création, l'Union porte une réflexion particulière sur les outils nécessaires à leur insertion tant elle est fortement partie prenante de l'« organisation professionnelle » déjà citée dans sa lettre de mission fondatrice.

Pour tous les chefs d'établissement du réseau des lycées techniques et centres de formation, cela est une priorité permanente ; l'Union ne cesse de renforcer son expertise sur les outils d'analyse et opérationnels dans nombre de dimensions et sur toutes les facettes de ce prisme en invitant les acteurs impliqués.

Souhaitons que nos travaux nourrissent encore plus les réflexions sur l'orientation, l'innovation pédagogique, la vie lycéenne, les caractéristiques des Digital Natives et leurs convergences ou divergences générationnelles voire mondiales, l'étude du genre avec le « plan jeunesse », la mobilité internationale des étudiants et apprentis, l'articulation emploi/formation...

Même si nous pensons que nous n'avons pas la juste place que nous méritons et ne bénéficions pas suffisamment de soutien et moyens, nous avons ces préoccupations dans notre cœur car nous sommes collectivement responsables et dépositaires de l'avenir de nos enfants, élèves, étudiants et apprentis.

Notons déjà que les premières propositions des candidats traitent de la solidarité intergénérationnelle, du contrat de génération, du contrat sénior/junior, de la valorisation de la place du tutorat, du renforcement de l'alternance, sans oublier la gestion des enseignants avec leur recrutement et évaluation.

Comme en 2007, l'Union portera ses valeurs et propositions auprès des acteurs potentiels de la vie politique nationale et parlementaire avec l'actualisation du Livre Blanc de l'Enseignement Technique Privé « *Un souffle pour préparer aux métiers de demain* » ; cette année, notre propos est rejoint et sera renforcé par le Manifeste du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.

Nous nous référons volontiers à la maxime suivante étrangement attribuée conjointement à Léopold Seder Senghor et Antoine de Saint Exupéry :

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants. »*

Pour cette nouvelle année, ambitionnons quotidiennement d'être à la hauteur de ce prêt qui nous oblige.

Alexis Bordet
Secrétaire Général



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 30 & 31.01.12
- 09.02.12
- 12 & 13 03.12
- 06.04.12
- 23.05.12
- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12

Conseils d'administration

- 31.01.12
- 13.03.12
- 24.05.12
- 26.06.12

Convention des DR

- 27.03.12

Journée nationale « filières technologiques »

- 03.04.12

Congrès National

- 15 & 16.11.12

Réunions régionales

- Bourgogne :
18.01.12
21.03.12
06.06.12
- Ile de France - Paris
16.02.12
- Haute-Normandie :
20.03.12
16.05.12
10.07.12

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Loi Cherpion... la suite, enfin !

Deux décrets et un arrêté issus de la loi Cherpion du 28 juillet 2011, ont été publiés fin décembre 2011.

Ils concernent :

- **l'aide à l'embauche d'un jeune en alternance supplémentaire** dans les petites et moyennes entreprises qui est prolongée jusqu'au 30 juin 2012 ([cliquer ici pour accéder au décret 2011-1971](#)) ; pour rappel, instaurée initialement par le décret du 16 mai 2011, cette aide financière est accordée pour les embauches des moins de 26 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Son montant est calculé en fonction d'un pourcentage du SMIC selon le type de contrat et la taille de l'entreprise. Les dispositions du décret sont applicables aux contrats dont la date de début est comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 juin 2012.

- **la carte d'étudiant des métiers** : elle s'adresse à l'ensemble des alternants âgés de moins de 26 ans, qu'ils soient en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Distribuée à partir du mois de janvier 2012 par les centres de formation en alternance, cette carte confère à son titulaire le statut d'étudiant, accompagné des réductions tarifaires associées à la possession de cette carte (réduction pour l'accès au restaurant universitaire, pour le logement social étudiant, pour le cinéma, le théâtre ou encore pour certaines activités sportives). Contrairement à une simple carte d'étudiant, la carte d'étudiant des métiers est valable durant toute la durée du contrat, et réserve au jeune en alternance « *les mêmes droits et les mêmes réductions tarifaires qu'aux étudiants de l'enseignement*

supérieur». Par contre, en cas de rupture de contrat, l'alternant ne bénéficiera plus de son statut d'étudiant et devra rendre sa carte. La charte graphique est disponible sur demande écrite à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ([cliquer ici pour accéder à l'arrêté](#)).

- **la possibilité donnée aux apprentis sans employeur de réaliser des stages professionnalisants** : ce décret prévoit que les apprentis n'ayant pas trouvé d'employeur pourront suivre leur formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou en section d'apprentissage. Ils bénéficieront alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle ([pour accéder au décret 2011-2075 cliquer ici](#)). [AB]

ASP : une passe difficile

ASP (Au Service de la Profession), l'OCTA de l'enseignement privé, s'est adressé mi décembre à ses adhérents franciliens en ces termes : « *Le contexte économique dégradé se traduit notamment par des taux de placement les plus bas au cours de ces trois dernières années. Pour des organisations comme celle d'ASP cela engendre des problèmes financiers importants. Ce sujet a été évoqué lors de l'assemblée générale du 28 juin 2011 et le sera, de nouveau, avec plus de précisions lors de la prochaine*

assemblée générale annuelle statutaire qui aura lieu fin janvier 2012. En attendant, pour faire face à nos problèmes de trésorerie, le Bureau ASP a décidé d'une anticipation dans l'appel des contributions de 4 mois. Avec l'appel du mois de décembre 2011, vous trouverez donc les contributions des mois de mars 2012, d'avril 2012, mai 2012 et juin 2012. Les contributions de janvier et février 2012 seront appelées normalement. Ces contributions anticipées ne constituent pas une dépense supplémentaire ;

elles nous permettent de résoudre nos problèmes de trésorerie. Ces soucis de trésorerie ne remettent pas en cause l'activité ASP. Toute l'équipe est mobilisée pour réussir la collecte 2012 à vos côtés. »

ASP est également un syndicat professionnel d'établissements techniques composé quasi-exclusivement des réseaux UNETP et CNEAP. L'Assemblée générale est prévue le 23 janvier à Paris. [AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Vœux à l'Education Nationale

Evaluation des enseignants par le chef d'établissement, oui mais...

Un projet de réforme de l'évaluation des enseignants est actuellement mené par Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse, et de la Vie Associative, comme un « premier pas » vers cette « nouvelle conception du métier de professeur ». Dans ses vœux de jeudi dernier au monde éducatif, le Président de la République a déclaré « Je ne vois rien de choquant à ce que l'on confie au chef d'établissement la responsabilité de cette évaluation, à condition que les compétences disciplinaires continuent à être évaluées par l'inspecteur ».

Le recrutement des enseignants par le chef d'établissement : non mais !

Le rapport d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation en conclusion des travaux de la Mission sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants avait été présenté par M. Jacques Grosperin, Député.

Pour la première fois, un rapport a dû être mis sous embargo et réécrit du fait de son rejet par la Commission Education de l'Assemblée Nationale, notamment au motif qu'il était proposé que le chef d'établissement avait la main sur le processus de recrutement des futurs enseignants ! Cette proposition initiale a été retirée du rapport définitif.

Rappelons que l'Union était auditionnée le 27 avril 2011 et produisait quelques propositions dont celle de permettre au chef d'établissement d'intervenir officiellement dans le processus de recrutement d'un maître.

Cependant, évoquant la « remarquable » expérimentation Éclair, qui permet aux chefs d'établissement de recruter sur profil leurs enseignants, le Président de la République estime que celle-ci doit être « méditée ». Cette expérimentation « autorise notamment aux chefs d'établissement de recruter les professeurs [...] Quel meilleur moyen de s'assurer de la cohésion de l'équipe pédagogique ? », interroge-t-il. Idée à suivre... [AB]

Manifeste de L'Ecole Catholique au Service de la Nation

« L'Enseignement Catholique se doit de prendre part au grand débat national sur l'éducation qui va se dérouler au cours des élections présidentielles et législatives. Partenaire à part entière du système éducatif, il se doit de faire connaître ses fondamentaux et d'être force de proposition face à des communautés éducatives qui doutent, dans un monde en mutation très rapide. »

Voilà dans les grandes lignes les orientations qui président à la création de ce document, de 15 pages aérées, soumis et débattu au CNEC de décembre et destiné à être présenté, lors d'une conférence de presse le 24 janvier prochain.

Le document comporte :

- une présentation chiffrée de l'Enseignement Catholique en termes de poids économique ;
- un contrat d'engagements autour de l'égalité des chances, la reconnaissance des professeurs, l'autonomie des établissements, la diversité des parcours scolaires et la liberté de choix ;
- un contrat pour l'école de la réussite de chaque élève ;
- un cahier d'engagements pour les différents partenaires en présence qui repose sur les points suivants : ne laisser aucun élève sans solution à chaque étape de son parcours scolaire, associer les établissements à la formation des professeurs, développer des formes nouvelles et diverses de rythmes scolaires, créer les moyens de la

personnalisation des parcours scolaires, moderniser l'animation pédagogique dans les établissements.

Ce document politique, destiné particulièrement à la communication externe à l'Enseignement Catholique, réussit néanmoins le pari d'être complet alors que relativement concis. Il évoque évidemment la place indispensable de l'enseignement technologique et professionnel.

En période électorale, manifester l'existence, le poids et l'élan porteur de l'Enseignement Catholique, c'est indispensable, alors « manifestons ! ».

Pour mémoire, des administrateurs travaillent à une actualisation du « Livre Blanc » de l'Union qui sera réédité à l'occasion des élections à venir. [DC]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Conseil Fédéral (08.12.11)

Les résultats des élections à la présidence des associations territoriales ont été présentés. La règle de l'alternance est globalement respectée puisque sur les 13 territoires, 7 Présidents sont issus des organisations syndicales de salariés et les 6 autres des organisations professionnelles des chefs d'établissement.

Par ailleurs ont été traitées les questions d'actualité : la rentrée 2012, la fin de l'exécution du budget 2011, le statut de l'Enseignement Catholique, le financement des masters... [DD]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Plan Jeunesse : groupe de pilotage (09.12.11) ;
- SGENC Pôle lycée (13.12.11) ;
- SGENC Cellule Nationale de Concertation systèmes d'information et politique contractuelle avec l'Etat [CIPE] (15.12.11) ;
- OPCA-EFP Assemblée générale et Conseil d'administration (15.12.11).

FORMIRIS Assemblée Générale, Conseil Fédéral et Bureau (13.12.11)

Cette journée marquait la fin du renouvellement des acteurs en place et donc l'arrivée de nouvelles têtes au sein des instances nationales de la Fédération.

Le départ en retraite au 01.09.12 du Secrétaire Général de FORMIRIS a également été annoncé. [JP & DD]

OPCALIA Section Professionnelle Paritaire (15.12.11) :

L'OPCA-EFP vient de signer la convention de fusion absorption au sein d'OPCALIA après avoir

défini un mode de fonctionnement paritaire. A partir du 1^{er} janvier 2012, l'OPCA-EFP devient une section professionnelle paritaire (SPP) d'OPCALIA. Le conseil d'administration de l'OPCA-EFP a validé les résolutions permettant cette fusion absorption par la dévolution des biens, le transfert des personnels et le mandatement des personnes chargées d'exécuter les opérations.

Les règles de prise en charge des formations seront modifiées notamment pour les petits établissements ; cela ne sera pas sans conséquences. [PhM]

Social

Accord d'assurance type prévoyance des enseignants du 16.09.05 (13.12.11) : négociations & fiscalisation sociale

Les négociations sur l'actualisation des régimes de prévoyance du 16 septembre 2005 ont encore duré toute l'année 2011 et sont -malgré l'urgence à traiter la fiscalisation sociale des contributions « employeur » aux régimes- dans l'attente d'un accord des « bénéficiaires ».

En effet, depuis la récente jurisprudence de la Cour de cassation (13.10.11), la partie patronale des cotisations prévoyance est, sans conteste, assujettie à la CSG/CRDS et à la taxe prévoyance soit un surcoût de plus de 16 % !

« Les établissements d'enseignement privé qui doivent, en vertu de l'accord collectif étendu du 16 septembre 2005, contribuer au financement du régime dérogatoire de prévoyance complémentaire qu'il institue au profit des personnels enseignants et de documentation, sont, en raison de leur qualité de contributeur, tenus au paiement de la CSG, de la CRDS et de la taxe de prévoyance », décide la Cour de cassation.

Aussi, le Collège Employeur a souhaité depuis lors intégrer ces paramètres dans la négociation afin de réduire le poids de cette nouvelle charge et trouver des solutions d'urgence en minorant dès 2012 le taux d'appel des cotisations « prévoyance ».

En effet, la facture et les arriérés peuvent être fatals à des établissements en cours de contrôle et de redressements ; cependant, cette proposition a fait naître des demandes d'amélioration des prestations actuelles chez nos partenaires sociaux et les textes considérés comme définitifs par les employeurs n'ont pas reçu de signatures de la part des syndicats de salariés.

Le Collège employeur étudie les contre-propositions des représentants des enseignants reçues mi décembre ; un terrain d'entente est -a priori- possible.

Souhaitons qu'un accord ou une solution puisse être trouvé le plus rapidement possible et avant l'appel des cotisations 2012 soit mi février. [AB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

PSAEE : lancement des négociations le 05.01.12

La première réunion de négociation d'un accord de substitution à la convention collective PSAEE s'est tenue le 5 janvier. Elle a débuté par une déclaration du Collège Employeur ; en voici des extraits. « ...Le dialogue social, terrain de débats, visant à favoriser une communauté de vie partagée, et par là même la reconnaissance des personnels sans distinction, œuvrant notamment dans l'Enseignement Catholique, suppose le fonctionnement de règles explicites que nous avons tous présentes à l'esprit.

Reconnaître la personne comme valeur essentielle de nos organisations présuppose que les méthodes appliquées par chacun d'entre nous soient compatibles avec l'éthique du changement.

Ainsi le respect des intervenants dans le débat ne peut qu'aider à la compréhension, à l'explicitation et donc à la création d'une authentique valeur ajoutée.

Les négociations et par là même les débats, vecteurs des échanges sur des points de vue différents devant aboutir à une convention collective, ne peuvent se réaliser pleinement que dans l'acceptation des différences des intervenants comme nous avons su le faire pour l'accord sur les classifications.

Un dialogue est toujours porteur dès lors qu'il est conduit dans la sérénité, en évitant l'argutie rhétorique où la critique ad personam se dispute à l'argument ad hominem.

Il nous importe de valoriser dans un espace de confiance réciproque, les règles de fonctionnement admissibles par

tous, une convention collective, et ce dans un contexte économique et social en évolution profonde, car nous sommes persuadés que le développement de nos projets éducatifs ainsi que l'épanouissement de chacun des salariés travaillant dans notre organisation en sont aussi les principaux enjeux.

C'est pourquoi, nous sommes fidèles à ces fondements, et continuerons à le rester car ils sont le gage de réussite. »

La réunion s'est poursuivie avec le début d'une négociation sur ...un accord de méthode de négociation ainsi que des dates prévisionnelles de réunions d'un groupe de travail paritaire (restreint) et de la commission plénière. [JP & AB]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège employeur (09.12.11) ;
- PSAEE : CPN (12.12.11) ;
- CPN EFP (14.12.11) ;
- CPN Prévoyance (14.12.11).

Institution & chefs d'établissement

CNEC (09.12.11)

Lors de cette réunion du CNEC ont été traités :

- le statut de l'Enseignement Catholique : un comité d'écriture prépare une édition initiale pour le mois de mars 2012. En parallèle, la phase de consultation se poursuit ;
- l'Action Catholique des Membres de l'Enseignement Chrétien : cette association a aujourd'hui peu de membres alors qu'elle en a eu jusqu'à 30 000. Le CNEC estime que de nouvelles voies pour poursuivre le travail entrepris sont indispensables ;
- Pour la deuxième année, la FNOGEC a présenté les résultats du travail annuel de l'Observatoire économique et social qui permet de donner un

éclairage général sur l'état de santé des établissements de l'Enseignement Catholique. Les données comparatives peuvent être utilisées pour la gestion de tout établissement. 5 200 organismes de gestion gèrent 8 000 unités pédagogiques. La situation d'un établissement à l'autre est très disparate, il semble donc nécessaire de mieux travailler ensemble et de faire preuve de solidarité. Il est regretté que seuls 55 % des OGEC ont remonté les données. Le détail des chiffres a été publié dans l'Arc Boutant d'octobre 2011 ;

- GABRIEL : cette association loi 1901 va porter juridiquement et financièrement le développement de la future organisation des bases de

données et des systèmes d'information de l'Enseignement Catholique. Sont membres du Conseil d'administration le SGEC, le CNEAP, la FNOGEC, FORMIRIS, l'UGSEL et l'APEL. Le déploiement est prévu, pour certains éléments, à la rentrée 2012 ;

- le manifeste de l'Enseignement catholique (cf. article dans la rubrique « Questions d'actualité » du présent Michelet).

Les points suivants étaient également à l'ordre du jour : l'évolution des effectifs, la préparation de la rentrée 2012, l'enseignement agricole, les instances représentatives du personnel, le bilan relatif au service civique, l'immobilier... [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Commission Permanente (08.12.11) ;
- ANFESP (16.12.11).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Le Comité Interprofessionnel Consultatif s'est déroulé le 12.12.11.

Les textes traités ont été mentionnés dans le précédent numéro du *Michelet*.

Gestion

ASP : une rencontre de « clarification » entre les Bureaux ASP et UNETP

Le 28 juin 2011 les deux Bureaux se sont retrouvés. En voici le relevé de conclusions.

Les membres des Bureaux de l'UNETP et de l'ASP s'accordent pour que la convention qui a été signée entre les deux syndicats soit bien vivante et mise en application. Tous les membres expriment une volonté positive de solidarité et de collaboration dans une période où il est nécessaire d'unir nos forces et de s'entraider avec efficacité au service des jeunes et de nos institutions.

L'ASP traite actuellement 33 000 dossiers d'entreprises qui versent la taxe d'apprentissage.

Un travail commercial doit être développé dans toutes les régions, y compris l'Ile de France. La prise en charge de cette activité doit être clairement identifiée et débattue dans chaque région concernée. La charge financière

doit être répartie équitablement entre l'ASP et les adhérents. La région Ile de France, berceau historique de l'ASP, devra, comme dans les autres régions, veiller, au travers de sa commission régionale, à mieux répondre à la demande d'attribution transparente des fonds libres sur des critères simples et équitables.

Le Bureau de l'ASP, conscient des difficultés actuelles, étudie différents scénarios pour répondre à cet objectif dès la prochaine campagne de collecte de la taxe d'apprentissage.

Chaque région a sa particularité et ses spécificités. Dans la mesure où la part « hors quota » de la taxe va passer dans les années qui viennent de 48% à 41%, il faut que tout le monde se mobilise.

Nous constatons tous un intérêt moindre des établissements pour la collecte de la taxe. Une certaine « routine » et un certain « fatalisme » se sont installés. Il faut au contraire une grande remobilisation de nos

adhérents pour maintenir la collecte au niveau où elle se trouve actuellement. L'ASP a montré que c'était possible en passant cette année le cap des 100 millions de collecte alors que beaucoup d'autres collecteurs sont en recul.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un gros travail de communication doit être fait pour :

- rendre lisible et compréhensible les mécanismes de versement de la taxe ;
- rendre lisible l'apport de l'ASP aux adhérents (par opposition aux obligations réglementaires de reversement à l'état et aux « non adhérents ») ;
- rendre visible la collaboration entre l'UNETP et l'ASP sous forme (entre autre) de communiqués communs.

Comme prévu, les Bureaux se rencontrent une fois par an mais il pourrait être mis en place une invitation croisée d'un membre aux Conseils d'administration. [AB]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- FNOGEC Conseil d'administration (09.12.11) & Assemblée générale (10.12.11).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

L'apprentissage en 2010

287000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2010 : les aides financières, la mobilisation des acteurs et les efforts médiatiques ont contribué à soutenir les entrées sans toutefois permettre un retour au niveau de 2008 (299000 entrées).

L'industrie regroupe plus de 21% des entrées en apprentissage, la construction moins de 21%, l'agriculture moins de 3%, le secteur tertiaire plus de 55%.

Les jeunes sans qualification sont moins nombreux (67% au lieu de 73% en 2008). A l'inverse, les jeunes de niveau égal ou supérieur au Baccalauréat représentent 33% au lieu de 27% en 2008.

Plus de la moitié des contrats prépare à une qualification au moins égale au Baccalauréat : 51% contre 42% en 2008. Cette

progression s'explique par la percée de l'apprentissage de niveau Bac suite à la réforme du Bac Pro : 26% des formations en 2010 contre 21% en 2008. En revanche, la part des formations au niveau V diminue : 46% au lieu de 56%.

Les entreprises de moins de 5 salariés ont embauché 41% des apprentis. Elles recrutent davantage des jeunes sans qualification reconnue. Les diplômés préparés sont moins élevés. Les formations aux métiers de la production industrielle et de la construction représentent 58% des qualifications recherchées par les nouveaux apprentis.

Plus de 25% des nouveaux contrats visent des formations supérieures (Bac-2 et plus). Les enquêtes du CEREQ ont montré que, trois ans après leur sortie de formation, les apprentis du

secondaire ont un taux d'emploi de 10 points supérieur à celui des scolaires. La plus-value apparaît moindre dans le supérieur avec un taux d'emploi plus élevé de un point seulement.

Or, on constate aujourd'hui que l'apprentissage privilégie l'enseignement supérieur dont les diplômés éprouvent moins de difficulté d'insertion. Ce mode de formation a cependant permis à certains jeunes défavorisés d'accéder à des diplômes auxquels ils auraient dû renoncer sans aide financière. Il ne faudrait pas que progressivement les apprentis de niveau V trouvent moins facilement un lieu d'accueil pour accéder à une première qualification.

D'après une étude de la Dares de décembre 2011 & Bref du Cereq d'octobre 2011

FORMATION CONTINUE

L'OPCA-EFP intègre le réseau OPCALIA

Le 23 décembre a été publié l'arrêté précisant que l'OPCA-EFP, par le biais des personnels qu'il prenait en charge selon les conventions collectives dont l'UNETP est signataire, intègre le réseau OPCALIA.

Cette mesure a pris effet au 1^{er} janvier 2012, l'OPCA-EFP devient donc un Département dédié à l'Enseignement privé au sein d'OPCALIA.

Ce changement fait suite à une disposition de la loi du 24.11.09

fixant un seuil minimum de collecte pour tous les OPCA.

Les dispositions relatives à l'exercice 2012 sont actuellement en cours de validation par le nouveau Conseil d'Administration d'OPCALIA.

Les règles de prise en charge 2012 seront disponibles dans le courant du mois sur le site www.opcaefp.fr

L'ouverture de l'Espace Adhérent est prévue également ce mois-ci.

Dans l'intervalle, il est conseillé d'effectuer vos demandes de prise en charge en téléchargeant les documents dans la rubrique « formulaire » du site internet de l'OPCA-EFP.

En outre, une questions/réponses « Que devient l'OPCA-EFP en 2012 » a été envoyé aux adhérents de l'OPCA-EFP ([cliquer ici pour y accéder](#)).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DE L'UNION

Vers une journée nationale technologique : STI2D, STD2A, STL, STMG & ST2S

Le groupe de travail du réseau Industriel de l'Union a poursuivi ses travaux en vue de la valorisation du nouveau Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) et souhaite bénéficier

d'informations de la part des établissements concernés.

Une enquête, adressée aux établissements ayant des Bacs STI2D, est en cours ; si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à la demander au siège de l'Union.

L'objectif est notamment d'enrichir la journée nationale prévue le 3 avril prochain à Paris sur la problématique de la voie technologique dans son ensemble. [AB]

VIE DES REGIONS

LE FESTIPAL

Pour la quatrième année consécutive, les personnels salariés de droit privé des 32 établissements d'Alsace étaient conviés à deux journées de formation multidisciplinaires dans les locaux du Collège et Lycée Episcopal Saint André à Colmar.

L'OFEPAL, Organisme de Formation de l'Enseignement Privé d'Alsace, initiateur et maître d'œuvre de cette opération originale et unique en son genre, proposait, cette année, 17 modules de formation, dont une douzaine de thèmes inédits, aux 245 stagiaires présents : des formations bureautiques traditionnelles, en passant par la création de site internet, à des sujets très actuels comme la gestion de l'agressivité en milieu scolaire, les enfants, les règles et les limites, ou la communication non violente, pour finir par l'éco-conduite...

Trois formateurs de l'UNETP pilotaient et animaient les formations « management mobilisateur » et « conduite d'entretien annuel d'activité et de développement ».

Chacun a donc pu trouver dans le catalogue de formation proposé, de quoi satisfaire sa quête de savoir-faire et savoir-être...

Il est à noter que ce festival de formation a pu voir le jour et se développer grâce au financement assuré en majeure partie

par l'OPCA-EFP, l'AGEFOS-PME et les fonds propres des établissements d'enseignement eux-mêmes.

Les deux premières éditions ont également permis l'embauche d'une chargée de mission qui s'occupe de toute l'organisation préalable et postérieure à cet événement, de l'ingénierie de formation au suivi administratif, logistique et budgétaire.

L'originalité et le succès croissant de cette manifestation, tiennent non seulement à la qualité et à la diversité des formations proposées par l'OFEPAL et animées par 21 formateurs, dont plusieurs enseignants de nos établissements reconvertis pour l'occasion en formateurs pour adultes, mais aussi à la spécificité du concept, imaginé par le chef d'établissement du lycée Don Bosco à Wittenheim, Vice-Président de l'UNETP, en collaboration avec tout le Conseil d'administration de l'OFEPAL : proposer une multitude de thèmes de formation se déroulant en parallèle sur les deux journées que compte cette manifestation.

Sans oublier la convivialité, marque de fabrique de cet événement qui contribue grandement à son succès. Elle est palpable dès le lancement de ces deux journées lors de l'accueil

des stagiaires et des formateurs, dans la belle et vaste salle de réception Kammerlocher, par le Président de l'OFEPAL, le Chef d'établissement du lycée Saint André à Colmar et le Directeur Diocésain.

Ce dernier, également stagiaire cette année, s'est largement félicité du succès de ce festival de formation, passé en trois ans de 76 à 245 participants, « témoignage du dynamisme et de la modernité de l'enseignement privé catholique d'Alsace ».

La chaleur de cette manifestation a rayonné tout au long des deux journées, pendant les temps de formation et lors des pauses, notamment à l'occasion des déjeuners savoureux pris en commun par tous les stagiaires et formateurs.

Un seul regret partagé par tous, celui de devoir se quitter à l'issue de ces deux belles journées et d'attendre patiemment jusqu'aux prochaines vacances de la Toussaint, théâtre du FESTIPAL 2012.

Nous pouvons d'ores et déjà compter sur l'esprit novateur des membres de l'OFEPAL pour concocter un merveilleux programme, digne du cinquième anniversaire de cette belle manifestation. [SD, Chargée de Mission à l'OFEPAL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **OCTA :**
Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage
- **OPCA :**
Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- **STD2A :**
Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués
- **STI2D :**
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
- **STL :**
Sciences et Technologies de Laboratoire
- **STM6 :**
Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- **ST2S :**
Sciences et Technologies de la Santé et du Social
- **TIC :**
Technologies de l'Information et de la Communication

26^e convention des Délégués Régionaux

Comme à l'accoutumée, le Conseil d'Administration organisera la traditionnelle convention des délégués régionaux de printemps ; cette année elle se tiendra le mardi 27 mars à Paris.

A l'ordre du jour prévisionnel, les informations sur l'organisation (dans le réseau de l'enseignement technologique et professionnel) de la rentrée 2012 avec également ses nouveautés en termes de formations et de diplômes, la

finalisation de la journée nationale relative à la voie technologique, le mode d'emploi du nouveau « Livre Blanc » de l'Union pour les élections nationales et législatives, les avancées dans le débat sur la mixité des publics...

INTERNATIONAL

La formation au sommet de la réduction des inégalités

Le sommet WISE (World Innovation Summit for Education) a réuni pour sa 3^e édition les spécialistes de la pédagogie au Qatar du 9 au 11 décembre 2011.

La formation est évoquée comme la piste la plus souvent citée par nombre d'observateurs pour résoudre les difficultés et réduire les inégalités. « L'innovation est essentielle pour améliorer tant l'accès à l'éducation que sa qualité. Parmi les nombreux projets présentés, l'utilisation accrue des TIC tout en reconnaissant qu'elles ne sauraient constituer l'alpha et l'oméga des avancées en matière d'enseignement », les méthodes prenant en compte les diffé-

rents aspects de la personnalité de l'apprenant pour assurer l'efficacité de l'apprentissage. Il apparaît aujourd'hui que l'éducation n'est plus l'apanage de grands services étatiques, mais fédère des acteurs de tous horizons. »

Il est demandé aux entreprises technologiques (Microsoft, Apple, Facebook, Google...) de se mobiliser pour permettre, non seulement à 20% de la population mondiale d'avoir accès à Internet, mais à 100% d'avoir accès à toutes les technologies disponibles, y compris Internet.

Selon WISE, l'école doit d'abord apprendre à apprendre et ne pas pousser à accumuler des savoirs. Il faut pouvoir associer les

différentes sphères de la connaissance et faire tomber les barrières entre les disciplines. Il faut développer la créativité et l'esprit d'initiative à tous les niveaux. Enfin, la confiance en soi est un facteur décisif de motivation et donc de progrès dans l'acquisition des compétences. Elle favorise la réconciliation des élèves avec l'école et contribue à la lutte contre les tendances à la déscolarisation.

A la lecture de ces constats, il semble bien que l'enseignement technologique et professionnel est bien le plus international des secteurs de la formation bien qu'il ne soit pas encore très développé ! [AB]

QUESTIONS DU MOIS

Quel avenir pour les diplômés des métiers de l'eau ?

La question des métiers de l'eau a été traitée dans le cadre de la rénovation du Bac Pro Industries de procédés : celui-ci a intégré le secteur professionnel de l'eau et va prendre le nom de Bac Pro des Procédés de la chimie, de l'eau et des papier-cartons.

Sa mise en œuvre est prévue à la rentrée 2012 et la première session d'examen aura lieu en 2015.

Le nouveau Bac Pro a été approuvé en CPC le 20 décembre dernier et devrait être à l'ordre

du jour du Conseil Supérieur de l'Education de mars.

La mention complémentaire Métiers de l'eau sera abrogée à l'issue de la session 2014.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 497
Pour les congressistes de l'Union : un sujet majeur de satisfaction
- N° 498
Chefs de travaux à temps complet : les HSA & HSE de nouveau possible !
- N° 499
Message de Nouvel An
- N° 500
Plan « Egalité des chances »

Maître d'apprentissage : vers un assouplissement des critères ?

Un décret paru au Journal officiel du 27 octobre 2011 diminue la durée minimale d'expérience requise pour exercer la fonction de maître d'apprentissage ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Peuvent désormais devenir maîtres d'apprentissage :

- Les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, justifiant

de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

- Les personnes justifiant de trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion.
- Les personnes possédant une expérience professionnelle de trois ans en rapport avec le

diplôme ou le titre préparé par l'apprenti après avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. L'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'autorité compétente vaut avis favorable.

Cela devrait permettre à un plus grand nombre d'employeurs de recourir à l'apprentissage.

Chefs de travaux : qu'en est-il des HSE & HSA

Une nouvelle circulaire parue début décembre au Journal Officiel et début janvier au Bulletin Officiel de l'Education Nationale remplace celle du 4 avril dernier ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Par les « Nouvelles UNETP » N° 487 du 30 septembre 2011 intitulée « Réactions aux modifications dans la gestion administrative des heures supplémentaires des chefs de travaux », nous vous informions avoir saisi le Ministre de l'Education Nationale des « difficultés que la modification introduite -par la nouvelle circulaire opposable aux chefs de travaux qui leur interdisait des enseignements réguliers dès lors qu'il était à temps plein- pose à nos établissements afin qu'une solution soit rapidement trouvée pour l'année en cours ».

L'Union avait obtenu des assurances verbales sur la réintroduction de cette possibilité dès la mi octobre, mais ne pouvions en faire état officiellement. C'est chose faite par une nouvelle circulaire qui « réintroduit la possibilité pour un chef de travaux d'assurer des séquences d'enseignement régulières rémunérées sous forme d'heures supplémentaires annuelles (HSA) ».

« Les chefs de travaux peuvent être amenés à assurer au-delà de leurs obligations de service statutaires et avec leur accord, des heures supplémentaires d'enseignement, sous réserve qu'il n'y ait pas dans la discipline enseignée de professeurs en sous-service dans l'établissement considéré. Le nombre d'heures supplémentaires d'enseignement, qu'elles soient

indemnisées sous la forme d'HSE ou d'HSA, ne peut en tout état de cause être supérieur à quatre heures hebdomadaires ».

En outre, « les heures d'enseignement effectivement assurées au-delà du service statutaire, dans les conditions et limites précitées, sont rémunérées au taux prévu pour le corps et grade d'appartenance du chef de travaux ».

L'Union a, avec les chefs de travaux, agit au mieux des intérêts des établissements concernés et sommes donc également heureux de vous faire part de ce dénouement. Les « Nouvelles UNETP » N° 498 du 15.12.11 vous informaient de ce nouveau texte.

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org